

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020 - 2021 - DOCTORANT-E-S

Mission complémentaire de diffusion scientifique

(Article 5 du décret no 2009-464 du 23 avril 2009)

Contexte de la mission complémentaire

Chaque année, Universcience accueille, au sein des différentes unités de médiation scientifique de la direction de la Médiation scientifique et de l'Education, une quarantaine de doctorant-e-s souhaitant investir, dans le cadre de leur contrat doctoral, une mission complémentaire de communication scientifique, principalement en direction du grand public et des scolaires.

Au sein d'une unité scientifique, le-la titulaire effectue des médiations déjà validées, participe à la conception et/ou à la mise en œuvre de nouvelles offres de médiation, rédige des notes ou des articles et intègre le développement d'événements ou d'expositions.

Description des activités

Sous l'autorité du/de la responsable de l'unité, le/la doctorant-e peut

- animer et faire évoluer des médiations existantes, à destination de tous les publics,
- présenter et/ou adapter des animations pour des événements (fête de la science, semaine du cerveau, ...) ou pour des publics spécifiques (personnes en situation de handicap ou du champ social par exemple),
- proposer, concevoir et présenter de nouveaux exposés/démonstrations, en lien avec son domaine de recherche,
- imaginer et mettre en œuvre des médiations pour faire connaître le métier de chercheur au public scolaire,
- rédiger des articles scientifiques pour la revue « Découverte » ou pour des supports en ligne,
- contribuer à des recherches/action en communication scientifique et publics au musée,
- apporter son expertise en didactique des sciences et sciences de l'éducation.

Le contenu précis de chaque mission, défini en début de mission avec chaque responsable, évolue en fonction des besoins de l'unité et de l'adaptation du/de la doctorant-e.

Nombre de missions recherchées en 2020/2021 : dix (10) réparties ainsi :

Unité concernée	Nombre de missions proposées	Site
Vivant Environnement	2	Cité des Sciences et de l'industrie
Société et innovations	2	Cité des Sciences et de l'industrie
Matière et univers	3	Cité des Sciences et de l'industrie
Cité des enfants	2	Cité des Sciences et de l'industrie
Education et Formation	1	Cité des Sciences et de l'industrie

- Début de mission** Mercredi 1er décembre 2020.
- Durée de mission** Un (1) an renouvelable durant le contrat doctoral dans le cadre du décret 2009-464 du 23 avril 2009 modifié.
- Temps de travail** 32 jours, planifiés du mardi au dimanche. Le travail du week-end concerne le samedi ou le dimanche.
- Lieu de travail** Cité des sciences et de l'industrie, 75019 Paris

Profil et compétences recherchées

Le /la candidat-e doit bénéficier d'un contrat doctoral au sens du décret de 2009 et préparer une thèse. Il/elle doit parler couramment le français ou la langue des signes. Il/elle doit aimer communiquer et faire partager sa passion pour les sciences à un large public. Enfin, il/elle s'intègre dans une équipe et en accepte le fonctionnement et la diversité.

Modalités de sélection

Pour candidater, merci d'adresser votre CV avant le 26 septembre 2020, accompagné d'une lettre de motivation et d'une copie du contrat doctoral signé (ou du projet de contrat, si non encore signé), uniquement par mail, à l'adresse suivante : doctorants@univscience.fr Préciser si possible les coordonnées de votre interlocuteur RH (prénom, nom, fonction, tel, mail). Cet envoi donne lieu à un mail d'accusé de réception et déclenche l'examen de la candidature.

Si votre candidature est retenue, un mail vous informe ensuite de la date de réunion d'information collective en octobre, immédiatement suivie d'une proposition d'horaire pour un entretien individuel avec le responsable d'unité concerné et un représentant de la DRH.

Les dates de tenue de la commission de sélection et de la réponse apportée aux candidatures sont communiquées lors de la réunion d'information collective. L'attention des candidat-e-s est portée sur la nécessité pour eux/elles de suivre ensuite précisément les étapes de réalisation de la convention de leur mise à disposition à Univscience par leur établissement de rattachement et de l'établissement de l'avenant à leur contrat doctoral qui en découle.